

RÉSOLUTION N° 4

**Remerciements aux Membres et partenaires qui accordent à l'OIE
des contributions volontaires ou des subventions, ou contribuent à l'organisation de réunions de l'OIE
et à la mise à disposition de personnels**

Après avoir pris connaissance des contributions volontaires et des subventions dont a bénéficié l'OIE en 2018 et des réunions organisées par l'OIE en 2018,

L'ASSEMBLÉE

DEMANDE

À la Directrice générale de transmettre ses chaleureux remerciements :

1. À l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, le Canada, la Chine (Rép. pop. de), le Djibouti, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Liban, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Oman, l'Ouzbékistan, le Panama, le Paraguay, les Pays Bas, le Qatar, le Royaume-Uni, la Russie et le Soudan ;

À la Banque mondiale et l'Union européenne (Commission européenne et Parlement européen) ;

À l' Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires du bétail (GALVmed), la Confédération internationale des sports équestres, la Fondation Bill & Melinda Gates, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), l'*International Coalition for Working Equids (ICWE)*, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), le *PEW Charitable Trusts* et le *St Jude Children's Hospital*.

pour leur versement de contributions volontaires ou de subventions destinées à appuyer la réalisation des programmes de l'OIE en 2018.

2. À l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, les Bahamas, le Bangladesh, la Belgique, le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, la Chine (Rép. pop. de), la Colombie, la Corée (Rép. de), le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, la France, la Géorgie, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Laos, le Lesotho, la Lituanie, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, la Moldavie, la Mongolie, le Myanmar, la Namibie, le Niger, l'Ouganda, le Paraguay, les Philippines, la Pologne, la République Dominicaine, le Royaume Uni, la Russie, le Sénégal, la Serbie, la Suisse, la Tanzanie, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie et le Vietnam ;

pour leur contribution à l'organisation de conférences régionales, de séminaires et d'ateliers régionaux de l'OIE tenus en 2018.

3. À l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Corée (Rép. de), les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Kenya, la Norvège, le Panama et le Royaume-Uni ;

pour la mise à disposition de personnels rémunérés directement par leur pays et destinés à appuyer la réalisation des programmes de l'OIE en 2018.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 31 mai 2019
pour une entrée en vigueur au 31 mai 2019)